

## Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 10 septembre 2020

**Présents** : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Agnès LERIS, Claude CONQUET, Olivier FRAYSSINET, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Arnaud TAILFER, Olivier VIALETTE.

**Excusée** : Laurence CASTELNAU

**Secrétaire de séance** : Michel MAROT

*Madame le Maire a ouvert la séance en remerciant tous les bénévoles du Comité des Fêtes qui ont, malgré les circonstances, organisé deux jours de fête. Un programme certes différent mais qui a eu le mérite d'exister et de réunir les Crempsoises et Crempsois autour d'un moment convivial.*

### **Ordre du jour**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 juin 2020 a été approuvé à l'unanimité des présents.

### **Décision par délégation.**

Augmentation du loyer au 1er septembre 2020 de l'appartement situé au 1er étage bâtiment ancienne école Il passe de 362,06 € à 364,45 €.

### **Virement de crédit.**

Ce point de l'ordre du jour est annulé.

### **Examen des demandes de subventions.**

École Sainte Thérèse de Lalbenque. Demande pour l'année scolaire 2019-2020. Deux enfants ont fréquenté l'établissement durant l'année. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 450 € par enfant, soit une somme de 900 €. Le Conseil Municipal accepte un virement de crédit de cette somme du compte 615231 au compte 6574 (Subventions)

Société de chasse de Cremps. Compte tenu des travaux effectués par ses membres (entretiens des chemins communaux) le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, décide d'octroyer une aide de 300 €. Le Conseil Municipal accepte un virement de crédit de cette somme du compte 615231 au compte 6574 (Subventions)

### **Demande d'attribution d'une case au columbarium.**

Le Conseil Municipal décide de déroger à la réglementation en vigueur pour les raisons suivantes :

- le nombre de places au columbarium est assez conséquent et l'on peut en augmenter le nombre.
- La personne ne réside pas sur la commune mais elle est native du village et ses parents sont inhumés à Cremps.

### **Constitution de la Commission de contrôle des élections.**

La réglementation des nominations a été modifiée. Le Conseil Municipal doit désigner en son sein un titulaire et un suppléant. Ont été désignés Olivier VIALETTE titulaire et Jérôme POUZERGUES Suppléant.

Le Conseil Municipal doit désigner et proposer à l'Administration un titulaire et un suppléant. Ont été désignés Michel FRAYSSINET titulaire et Serge LACAZE suppléant.

Le Conseil Municipal doit désigner et proposer au Tribunal Judiciaire un titulaire et un suppléant. Ont été désignées Corinne BACH titulaire et Jeannette SEMBEL Suppléante.

### **Délégués aux Commissions de la Communauté de Communes.**

La Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne étant installée Monsieur le Président Jean-Claude SAUVIER a souhaité qu'un délégué soit désigné dans chaque commune.

- Aménagement, développement durable, PLUI : Délégué Michel MAROT
- Social, Solidarité, Jeunesse : Déléguée Catherine LACAZE
- Voirie, Infrastructure : Délégué Michel MAROT
- Communication, Vie démocratique : Déléguée Joseline COURNEDE
- Gestion des déchets, Préservation de la ressource : Déléguée Agnès LERIS
- Culture, Sports, Patrimoine, Vie associative : Déléguée Laurence CASTELNAU
- Économie, Tourisme, Attractivité du territoire : Délégué Arnaud TAILFER
- Environnement, Transition Écologique : Olivier FRAYSSINET

## **Adressage**

La poste, maître d'œuvre du projet, a terminé son travail ; elle a procédé à la dénomination de toutes les voies de la commune ainsi qu'à la numérotation de toutes les habitations. Le Conseil municipal et plus particulièrement la commission « Adressage » doit vérifier qu'aucune habitation n'a été oubliée.

Une réunion publique se tiendra courant novembre afin de présenter ce projet à la population et d'effectuer éventuellement quelques modifications sur les appellations retenues.

## **Travaux d'investissement**

Madame le Maire souhaite réactiver les commissions communales afin de préparer la nouvelle mandature. Des dates ont été fixées afin de pouvoir présenter les projets lors des prochains conseils.

## **Information Commissions**

Les délégués désignés ont participé aux premières réunions qui ont été marquées essentiellement par l'élection des présidents et les bureaux (SESEL, PARC, SICTOM).

## **Informations diverses**

- Procurations postales. Afin de pouvoir récupérer les différents recommandés adressés à la mairie, Madame le Maire, Laurence Castelnau et Claude Conquet ont été mandatés et sont donc autorisés à réceptionner ces plis.

- Coordonnées Mail. Les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord afin que soit transmise leur adresse mail au Président du Conseil départemental, aux sénateurs et aux députés. Ainsi pourront circuler les informations entre les élus.

- Petit écho. Il est prévu pour le mois d'octobre.

- Veillée PARC. Une veillée sera organisée le 18 décembre à 20h30, à la salle des fêtes de CREMPS. Thème : Les brebis des Causses et la laine.

- Frelons asiatiques. Un nid a été détruit à Poux Blanc ; Intervention d'un professionnel pour un coût de 150€ à la charge de la commune, vu que l'arbre était sur le domaine public.

- Lac du Fraysse. Malgré les interdictions de baignade et de pêche ont été relevées des effractions, et même des baignades de cavaliers avec leur monture. Madame le Maire a mis fin à ces agissements et invite le Conseil Municipal à une vigilance accrue.

- Peinture volets de la mairie. Elle devra être effectuée prochainement afin d'éviter leur détérioration.

- Qi Gong. Les cours devraient redémarrer mi-septembre.

- Atelier tricot. Le Conseil Municipal met à la disposition des tricoteuses la salle intergénérationnelle (En raison des règles sanitaires, elles s'engagent à nettoyer les lieux)

- Points lumineux Église. Les deux spots sont défectueux ; il convient de prévenir la FDEL pour procéder à la réparation (demande de changement des ampoules via du LED et si possible un raccordement à l'éclairage public)

- Urbanisme 2020. sur la commune, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, ont été déposés 4 permis de construire, 1 demande de CU et 7 demandes de travaux.

- Mas de Gouzou. L'état de la bâtisse d'une maison au Mas de Gouzou devient problématique (toiture défectueuse danger imminent sur le domaine public). De plus la parcelle qui entoure la maison est dans un état de végétation excessive. Un courrier va être adressé au propriétaire lui demandant d'intervenir rapidement en application de l'arrêté préfectoral réglementant les obligations de débroussaillage liées à l'occupation des sols.

- Recup' verre : Pour des raisons pratiques (locations des salles, sollicitation des habitants...) un courrier va être adressé au Syded pour une demande supplémentaire d'un recup' verre à installer dans le Bourg.

- Voiries Départementales : Les routes D22 et D26 sont très détériorées. Un courrier va être envoyé au Conseil Département du Lot pour demander une remise en état de la voirie.

- Place l'église :

1) Un courrier a été envoyé à la mairie pour demander le nettoyage régulier de la place devant l'église. L'arbre planté sur celle-ci perd sa garniture. La personne chargée de l'entretien pour la commune effectuera le balayage.

2) Un courrier a été reçu en mairie pour demander l'enlèvement de bambous situés contre une véranda, le tout étant sur la voie publique. Une réponse sera faite au demandeur pour obtenir un acte notarié précisant les noms et prénoms du ou des propriétaires de la maison et de la véranda.

3) Un courrier a été adressé à la mairie ayant pour objet une demande d'autorisation concernant l'aménagement d'une haie sur un terrain communal. Le Conseil Municipal a émis un avis défavorable à cette

demande pour la raison suivante : La commune ne souhaite pas vendre des parcelles publiques (par équité vis-à-vis d'autres demandes déjà émises et non acceptées).

- Comité d'Équitation du Lot : Le CDE du Lot et la Gendarmerie de Cahors représentée par le Capitaine Nicolas Nenil organiseront une réunion publique sur « les actes de cruautés sur les équidés », le lundi 21 septembre à 18h30 à la salle des fêtes de Cremps.